



## MARIE DALLONI, RÉSEAU CONSIGNE ET RÉEMPLOI IDF

[marie@reseauconsigne.com](mailto:marie@reseauconsigne.com)

# CONSIGNE ET RÉEMPLOI D'EMBALLAGES : ENJEUX, RÉGLEMENTATIONS, LEVIERS D'ACTIONS ET ACCOMPAGNEMENT

---

- I. Qu'est-ce que la consigne pour réemploi ?
- II. Quelles échéances réglementaires et enjeux pour les collectivités ?
- III. Présentation de l'accompagnement proposé



# PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

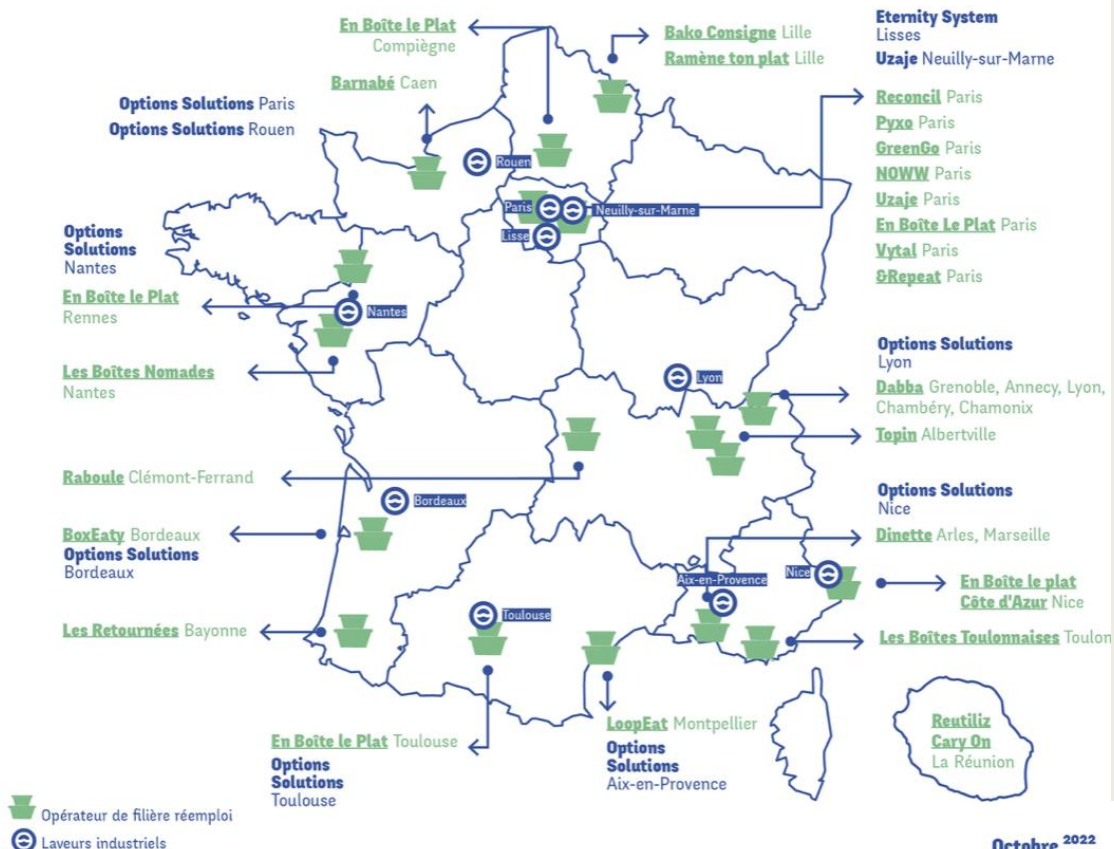
Le Réseau Consigne & Réemploi IDF est l'association qui  **fédère les professionnels et des acteurs économiques du réemploi des emballages**  en France. En Ile-de-France, plus de 40 adhérents : opérateurs de filière réemploi, porteurs de projets, acteurs institutionnels, distributeurs, restaurateurs...

Le Réseau Consigne regroupe les acteurs économiques à tous les niveaux pour promouvoir une consommation responsable et lever les freins techniques et législatifs au développement du réemploi des emballages. Dans le cadre de cet accompagnement, le réseau représente l'ensemble de ses adhérents de manière neutre.

## Les missions de l'association :

- Animation et  **mise en réseau**  des professionnels et porteurs de projet
- **Représentation**  : auprès de divers interlocuteurs (collectivités locales, fédérations professionnelles, citoyens, acteurs institutionnels...). Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Rôle de neutralité.
- **Mutualisation**  : identification des besoins du territoire francilien, des ressources et des infrastructures
- **Communication**  et promotion des solutions locales de réemploi (cartographie, évènements sensibilisation au réemploi...)
- **Plaidoyer**  : rédaction de guides, travail de standardisation auprès des pouvoirs publics...

## CARTE DES OPÉRATEURS DE RÉEMPLOI ET DES LAVEURS POUR LA VENTE À EMPORTER ET LIVRÉE



# RÉEMPLOI DES EMBALLAGES : DÉFINITION ET ENJEUX

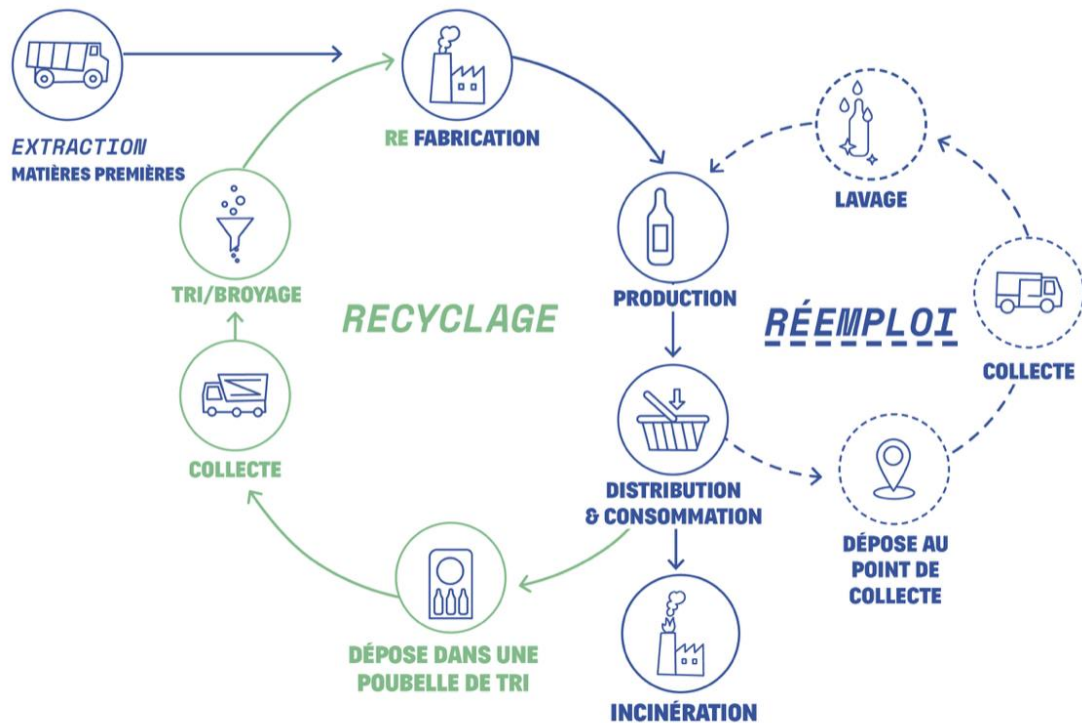
## Qu'est-ce que la consigne pour réemploi ?

- Le réemploi des emballages consiste à **collecter, laver et remettre en circulation des emballages conçus pour durer.**
- Consigne : somme supplémentaire payée par le consommateur·rice au moment de son achat et qui lui est restituée quand il/elle rapporte l'emballage au point de collecte. C'est un outil incitatif visant à favoriser le taux de retour des emballages (il peut aussi s'agir d'une réduction, de points de fidélité...).
- Disparue avec l'arrivée du jetable, elle est encouragée par un cadre juridique, et est une solution **écologique, économique, pourvoyeuse d'emplois locaux.**

## Réemploi d'emballages et collectivités : un levier de la réduction des frais de gestion des déchets

- Le réemploi permet de réduire à la source la quantité de déchets produits. Car le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.
- Une fois utilisés, les emballages deviennent des déchets que la collectivité doit prendre en charge. La consigne diminue les frais de gestion de déchets et le risque de déchets sauvages.

## CIRCUIT DU RÉEMPLOI ET DU RECYCLAGE



# RÉEMPLOI DES EMBALLAGES : DÉFINITION ET ENJEUX

## Situation actuelle

- Contexte de **pénuries d'emballages**, hausse du prix des matières premières, de l'énergie et nombreuses échéances réglementaires nationales et européennes
- **Une bouteille en verre peut être réemployée 50 fois.** Le réemploi du verre permet de ne pas puiser dans les ressources et donc de réduire la quantité de déchets générée.



## Que dit la loi ?

- La loi AGECE fixe des objectifs de réemploi des emballages de 5% en 2023 et de **10% en 2027** / fin de la mise sur le marché d'emballages plastiques à usage unique en 2040.
- Depuis le 1er janvier 2023, la loi AGECE impose aux restaurants de plus de 20 places assises d'utiliser de la vaisselle réutilisable pour la **restauration sur place**.
- Au 1er janvier 2025, il sera interdit d'utiliser des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en plastique, au profit de "matériaux inertes et durables" dans les services de **restauration collective et d'établissements scolaires et universitaires**.

# LE RÉEMPLOI, DANS QUELS SECTEURS ?

- Le **portage de repas à domicile**
- La **restauration** livrée, sur place, à emporter, collective et scolaire (opérateurs, logistique, laveurs...)
- **L'évènementiel** (festivals, vaisselle réutilisable..)
- Filières de **distribution** (épiceries, GMS et supermarchés)



Dans le circuit des CHR (cafés-hôtels-restaurants), **30 à 40%** des emballages boissons sont encore consignés pour réemploi. Dans ce domaine, le réemploi des bouteilles permet d'éviter la production de 500 000 tonnes de déchets par an en France.



## EMBALLAGES RÉUTILISABLES POUR LA VENTE À EMPORTER



## CONTENANTS REUTILISABLES POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE



## ÉPICERIES VRAC & CONSIGNÉES



## BOISSONS CONSIGNÉES



## EMBALLAGES PROFESSIONNELS



## TRAITEURS ZÉRO DECHET



# COMMENT LA COLLECTIVITÉ PEUT-ELLE AGIR ?

En fonction de leurs compétences, les collectivités locales peuvent agir de différentes manières et à différents niveaux. Nombreuses solutions de réemploi en termes **d'exemplarité interne** sont à la portée des collectivités.

La **commande publique**, au coeur des projets politiques et du développement des transitions, est un levier essentiel pour développer les solutions de réemploi :

Achat de fourniture  
avec insertion de  
quotas de réemploi

Obligations  
environnementales  
des marchés publics

Former les  
acheteurs de la  
collectivité

# COMMENT LA COLLECTIVITÉ PEUT-ELLE AGIR ?

Dans le domaine du **portage de repas à domicile**, pour des personnes qui ont des difficultés à préparer leur repas seules, des solutions de contenants et de collecte existent et sont déjà expérimentées par plusieurs collectivités franciliennes.

Dans le secteur de la **restauration**, les emballages réemployés permettent d'éviter une source considérable de déchets.



Utilisation de bacs réutilisables lors de l'approvisionnement des restaurateurs



Usage de bacs en inox réutilisables dans les cantines scolaires et universitaires



Opérateurs de consigne qui mettent à disposition un service de boîtes réemployables

# COMMENT LA COLLECTIVITÉ PEUT-ELLE AGIR ?

En moyenne, une manifestation de 5 000 personnes génère à elle seule 2.5 tonnes de déchets.

Grande source de plastique, le secteur de l'**évènementiel** offre de nombreuses solutions : faire appel à des traiteurs zéro déchet lors d'évènements, mettre à disposition de la vaisselle réemployables, conditionner les autorisations d'utilisation des espaces publics à l'interdiction des emballages jetables...



OUIKIT à la Maison  
du Zéro Déchet



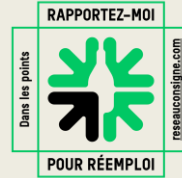
Autorisation  
d'espaces – villes  
de Rennes et de  
Barcelone

# COMMENT LA COLLECTIVITÉ PEUT-ELLE AGIR ?

Au quotidien, ce sont les filières de **distribution** (épiceries et supermarchés) qui proposent des produits consignés.



Expérimentation  
Noww, L'Intendance  
et Carrefour



Grâce aux  
opérateurs du  
réseau, le réemploi  
débarque dans les  
GMS

# CRÉER DES EMPLOIS LOCAUX

Développer le réemploi des emballages au sein d'un territoire, c'est aussi créer des **emplois locaux non délocalisables**, dont une partie en insertion. De nombreux opérateurs travaillent avec des établissements au service d'aide par le travail (**ESAT**) ou des structures d'insertion, pour la logistique et le lavage de contenants notamment.



En Allemagne, on estime que le système de bouteilles réemployables crée 5x d'emplois qu'un système basé sur l'usage unique.

# EN RÉSUMÉ, QUELS SONT LES LEVIERS D'ACTION POUR LES COLLECTIVITÉS ?

- **Agir sur la commande publique** en supprimant les emballages en plastique à usage unique.
- **Soutenir le développement de projets** de réemploi sur son territoire
- **Faciliter l'accès aux alternatives au plastique à usage unique** par des actions simples : *fontaines à eau dans l'espace public, prêt de vaisselle réutilisable, valorisation des commerçant.e.s proposant des contenants réutilisables ...*
- **Sensibiliser** et informer les professionnels et le grand public des solutions de réemploi existantes
- **Investir** dans des équipements (stations de lavage industrielle, machines de collecte, parcs d'emballages réemployables...).

# QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

À chacune des étapes, du diagnostic du territoire aux investissements, en passant par des expérimentations, le Réseau Consigne vous accompagne dans des démarches de réemploi.

Nous **mettons en lien** les offreurs de solutions avec les besoins des collectivités. Le Réseau informe sur la réglementation en vigueur, participe au développement d'une flotte de contenants standardisés, accompagne les projets territoriaux et identifie les opportunités de mutualisation et de synergies entre les acteurs.

1. **Échanges et définition des possibilités et contraintes d'implantation d'une filière de réemploi** au sein de la collectivité en question
2. **Diagnostic territorial et/ou pré-figuration de l'expérimentation**
3. **Développement d'expérimentations** en concertation avec les collectivités et les élu.e.s locaux



# FORMATION / SENSIBILISATION À DESTINATION DES PROFESSIONNELS ET DU GRAND PUBLIC

- Un volet **sensibilisation** grand public pour démocratiser l'usage d'un emballage réemployable : stand de sensibilisation lors d'évènements, salons, sur les marchés alimentaires ...
- Un volet **formation** à destination des professionnels, commerçants et autres relais au sein des collectivités
- Des actions auprès des commerçants en possible collaboration avec d'autres associations locales (ZWF) : macarons pour identifier les commerçants engagés ...

# Un exemple d'accompagnement : le SYNDICAT EMERAUDE (Val d'Oise)

Alice Viguiier, chargée de mission prévention PLPDMA





**Vous êtes une collectivité intéressée par cet accompagnement et vous souhaitez nous contacter ?**

**Site internet**

<https://iledefrance.reseauconsigne.com/collectivites/>

**Contact**

marie@reseauconsigne.com



**CAMILLE LAURENT-DEWAELE**  
**ADEME ILE-DE-FRANCE**

**[camille.laurent-dewaele@ademe.fr](mailto:camille.laurent-dewaele@ademe.fr)**

# DISPOSITIF ADEME : AIDES AU RÉEMPLOI DES EMBALLAGES ET CONTENANTS



**Accompagner l'ensemble de la boucle du réemploi pour anticiper les réglementations**

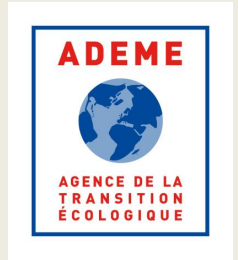


**Projets éligibles : diagnostics, études, expérimentations, investissements**

Exemples de dépenses éligibles :

- **Expérimentation** d'une nouvelle organisation pour le réemploi
- **Approvisionnement en emballages et contenants** réemployables et recyclables (ex : bacs inox pour la restauration collective)
- **Amélioration ou acquisition d'équipements pour permettre le réemploi** : outils de lavage, outils de tri et de contrôle, aménagements hors bâti

# DISPOSITIF ADEME : AIDES AU RÉEMPLOI DES EMBALLAGES ET CONTENANTS



## Dispositif gré à gré

Dépôt des dossiers jusqu'au mois de septembre



## Modalités d'aide pour les collectivités

- **70 % maximum** pour les projets d'**études** (dans la limite de 100 000€) et de **diagnostics** (dans la limite de 50 000€)
- **55 % maximum** des dépenses **d'investissement**



## Dépôt et suivi des dossiers sur la plateforme AGIR

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/aides-reemploi-emballages-contenants?cible=78>

Cofinancements  
possibles avec  
la Région  
Ile-de-France

# CATALOGUE ADEME POUR LES COLLECTIVITÉS



## Catalogue des dispositifs ADEME

- Économie circulaire et déchets
- Transition énergétique
- Territoires durables

## Référents territoriaux par département

Contact : Lucile CABA  
lucile.caba@ademe.fr



**ALEXIA PETIT**  
**RÉGION ILE-DE-FRANCE**

**[alexia.petit@iledefrance.fr](mailto:alexia.petit@iledefrance.fr)**



## SOUTIEN AUX PROJETS ECONOMIE CIRCULAIRE ET DECHETS

**Objectif** : Soutenir les projets en faveur du zéro déchet et de l'économie circulaire pour :

- ❖ **Développer le réemploi, la réutilisation et la réparation** > consigne pour réemploi, restauration collective zéro plastique, ressourceries, matériauthèque, ...
- ❖ **Agir pour le « zéro déchet » et lutter contre les gaspillages** > lutte contre le gaspillage alimentaire (LGA), compostage de proximité,
- ❖ **Relever le défi du tri et du recyclage matière et organique** > déploiement du tri, déchèteries, points de collecte, activité de recyclage, plateforme de compostage ...
- ❖ **Mettre l'économie circulaire au cœur de l'aménagement et des chantiers** > diagnostic ressources/déchets, déconstruction sélective, lots réemploi ..
- ❖ **Développer l'économie circulaire et innover** > mise en place boucles locales, innovation, ..

- ❖ **Pour qui ? Collectivités**, associations, entreprises, bailleurs sociaux, ...
- ❖ **Quelles modalités d'aide ?**
  - ✓ **50%** des dépenses **d'études de faisabilité** dans la limite de **100 000 €**
  - ✓ **35%** des dépenses d'**investissement** dans la limite de **250 000 €**

**+1 AAP « zéro plastique » à venir ! => volet collectivités dédié**

Pour candidater, <https://www.iledefrance.fr/zero-dechet-et-economie-circulaire>

# Vos contacts

## Région Île-de-France

**Service Economie circulaire et déchets**

[zerodechet@iledefrance.fr](mailto:zerodechet@iledefrance.fr)

**Anne-Sophie de Kerangal**

**Cheffe de service**

[anne-sophie.de-kerangal@iledefrance.fr](mailto:anne-sophie.de-kerangal@iledefrance.fr)

01.53.85.71.45

**Alexia PETIT**

**Chargée de mission EC et déchets**

experte plastique

[alexia.petit@iledefrance.fr](mailto:alexia.petit@iledefrance.fr) /

01.53.85.73.63

## ADEME

**Camille LAURENT DEWAELE**

**Chargée de mission EC**

[camille.laurent-dewaele@ademe.fr](mailto:camille.laurent-dewaele@ademe.fr)

## Réseau consigne

**Marie DALLONI**

**Chargée de mission accompagnement collectivités**

[marie@reseauconsigne.com](mailto:marie@reseauconsigne.com)

## Institut Paris Région

**Maxime KAYADJANIAN**

**Chargé d'études à l'Observatoire régional des déchets**

[maxime.kayadjanian@institutparisregion.fr](mailto:maxime.kayadjanian@institutparisregion.fr)

01.77.49.76.16